

CONCOURS PHOTOS

Des murs d'hier aux murs d'aujourd'hui en Europe

Règlement

Article 1 :

La Maison de l'Europe de Tours, membre de la Fédération Française des Maisons de l'Europe, organise un concours photos **du 15 juillet au 2 novembre 2019**, qui fera l'objet d'une remise de prix le samedi 9 novembre à l'Institut de Touraine, en association avec le Centre franco-allemand de Touraine et Germain Photo.

Article 2 : Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques, majeures ou mineures. Pour les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Article 3 : Le thème retenu est « Des murs d'hier aux murs d'aujourd'hui en Europe ».

Article 4 : Chaque participant devra présenter une photo au format 30 x 40 cm, représentant une image correspondant au descriptif du concours (voir recto du présent document).

Article 5 : Une seule photo sera retenue par personne, dont **les coordonnées devront être mentionnées au dos de l'œuvre** (nom, prénom, téléphone, adresse postale et électronique le cas échéant), ainsi qu'un bref descriptif de la photo (3 lignes maximum).

Article 6 : Les tirages sont aux frais des participants. Les candidats bénéficient d'une réduction de 30% sur leur photo du concours chez Germain Photo (2 rue Néricault Destouches 37000 Tours).

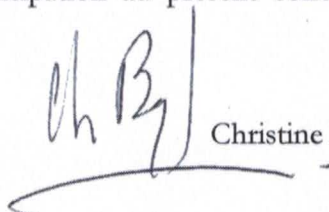
Article 7 : Les photos seront à envoyer à **La Maison de l'Europe – Concours photos, 97 bis boulevard Jean Royer, 37000 Tours**, avant le 2 novembre 2019 inclus, cachet de la poste faisant foi.

Article 8 : Les photos retenues seront exposées à la Maison de l'Europe, 97 bis boulevard Jean Royer, 37000 Tours et au Centre franco-allemand de Touraine, 18 rue Galpin Thiou, du 11 novembre au 20 décembre 2019.

Article 9 : Les photographies réalisées pourront être reproduites et diffusées gratuitement dans les publications de la Maison de l'Europe de Tours et dans celles du Centre culturel franco-allemand de Touraine.

Article 10 : Toute personne représentée sur les photos accepte sans contrepartie la possibilité de voir son image diffusée sur les différents sites de la Maison de l'Europe de Tours et du Centre franco-allemand de Touraine, ainsi que sur leurs publications.

Article 11 : Toute participation au présent concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.



Fait à Tours, le 15 juillet 2019

Christine Bousquet, Présidente de la Maison de l'Europe